

## Convention de Partenariat

Entre

**L'Université Lumière - Lyon 2**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et plus particulièrement sa composante l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science Politique (UFR ASSP)

sise 86 rue Pasteur 69007 Lyon,

représentée par sa Présidente Madame Nathalie DOMPNIER,

ci-après désignée « Université Lyon 2 »

et :

**Le Centre de Conférences Internationales de Cluny – Collège Européen de Cluny**

Association loi 1901, SIRET 37794674400028 ;,

situé campus Arts et Métiers de Cluny, rue porte de Paris, 71250 Cluny,

représenté par sa Présidente Madame Marie-Hélène BOITIER,

ci-après désigné « le Collège Européen » ou « CEC »,

### Préambule

Les parties souhaitent renforcer leur collaboration prenant en compte l'ensemble des champs partagés entre les deux institutions : recherche, formation, vie étudiante et développement local.

Depuis sa création en 1973, l'Université Lyon 2 s'attache à porter une vision forte et exigeante de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, animée par un esprit et des valeurs qui font aussi sa marque de fabrique : humaine et humaniste, engagée et solidaire, démocratique et citoyenne. Le parcours de **Master « Socio-anthropologies Appliquées au Développement Local »** délivré par l'UFR ASSP, a pour objectif l'acquisition ou le renforcement de compétences dans les domaines de la recherche fondamentale et/ou impliquée/appliquées/expert/expérimentale. Le master s'inscrit dans les processus collaboratifs et partenariaux et répond aux demandes des organismes professionnels et de recherche. La formation s'appuie sur des démarches réflexives relatives au développement local et territorial. Elle permet de s'insérer professionnellement ou d'évoluer dans sa carrière professionnelle ou de se réorienter. Elle porte sur des thèmes d'actualité à partir de sociologies et d'anthropologies traitant des proximités (géographique, relationnelle...) à partir d'objets spécifiques tels que l'économie sociale et solidaire abordées par les innovations sociales, techniques et organisationnelle ; les crises, causes controverses environnementales,

l'alimentation territorialisée, les initiatives sociales et solidaires. (Cf. maquette jointe en annexe 1)

Le Collège Européen est un établissement de formation pour les étudiant.es, les élu.es locaux et des acteur.ices territoriaux originaires de toute l'Europe, ainsi qu'un pôle de recherche-action en matière d'innovation territoriale, aux niveaux national et européen.

Sa formation se distingue par son approche coopérative. Elle repose sur des questions d'actualité, comme la révolution numérique, les nouvelles technologies, le réchauffement climatique, les phénomènes d'exclusion, le développement durable pour l'agriculture et l'aménagement. Le Collège Européen projette de créer un diplôme de niveau post-master (master of advanced studies), intitulé « innovation, gouvernance et ingénierie territoriale en Europe » à destination d'étudiant.es et d'acteurs de l'action publique locale européenne.

Compte tenu de la proximité géographique entre l'Université Lyon 2 et le Collège Européen, mais aussi d'une volonté commune de développer des modules de formations croisant la recherche et les pratiques professionnelles, les deux parties proposent une coopération autour d'un projet de diplôme de niveau Master 2, autour des sciences sociales impliquées et du développement territorial pour l'accréditation Hcéres 2022.

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 – Objet**

La présente convention, a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre le Collège Européen et l'Université Lyon 2, pour l'UFR ASSP. Elle concerne :

- La mise en place d'un ou plusieurs modules sur le développement territorial au CEC accueillant des étudiant.es du Master SADL : économie circulaire et digitale ; inclusion sanitaire et sociale dans les territoires, Design public et résilience, management soutenable des organisations... ; D'un point de vue plus général, ces modules viseront à valoriser les ressources locales, connaître les institutions territoriales, nationales et européennes
- D'autres collaborations dans les domaines de la formation, de la recherche et de la professionnalisation, dans la lignée des partenariats préexistants entre l'Université Lyon 2 et le CEC. : réalisation de journée(s) de terrain ou journées d'étude sur différents territoires (clunisois, métropole lyonnaise, région AURA)

## **Article 2 – Publics bénéficiaires et constitution des groupes / modalités**

Pour les années 2020 et 2021 et 2021-22, les publics concernés sont des étudiant.es inscrits dans le parcours SADL en master 2. Il s'agit de formation initiale ou de publics en reprise d'étude.

Le public en parcours SADL est recruté à la fin de la licence *via* e-candidat ou *via* Campus France. Sont prioritairement recruté.es les étudiant.es de licence sociologie, la licence d'anthropologie. Les étudiant.es peuvent provenir d'autres universités et d'autres disciplines. La poursuite d'étude est de droit dans le même parcours SADL dès lors que le M1 est validé. Les candidat.es en cours d'emploi qui participeront au parcours SADL (parcours spécifique à ce public) en M2 seront recruté.e.s en septembre 2022.

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen mettent en commun des ressources telles que des offres de stage, d'emploi, des réseaux d'enseignant.es et d'intervenant.es professionnelles. Les établissements peuvent mener en commun de la prospection afin de recruter pour leurs diplômes respectifs des publics étudiant.es en formation initiale ou des stagiaires de la formation continue (professionnels des territoires et élus locaux).

## **Article 3 – Actions de formation et pédagogiques**

### **3.1. Dispositifs liés à la formation**

L'Université Lyon 2 et le CEC mettront en commun leurs ressources (réseaux de partenaires situés dans la région AURA pour le master SADL et celui du CEC pour la région Bourgogne Franche Comté) pour faciliter les relations avec le milieu socioéconomique, cela pour favoriser l'engagement de leurs étudiant.es dans des stages au cours de leur année d'étude, mais aussi l'insertion socio-professionnelle des étudiant.es à l'issue de la formation. La sensibilisation des publics de formation continue inscrits tant au sein de l'Université Lyon 2 que du Collège Européen, ainsi que les temps d'apprentissage commun prévus entre ces deux publics, doit pouvoir faciliter l'atteinte de cet objectif. Sur ce point également, des outils et une stratégie de communications sera mutualisée entre les deux établissements.

### **3.2. Lieu d'exécution et Intervenants :**

Dans le cadre de la coopération pédagogique que les deux établissements entretiendront sur certains modules qui s'établiront au fur et à mesure où le rassemblement des étudiant.es est pertinent, il est proposé que :

- le Collège Européen permette l'accueil des étudiant.es du master SADL sur le territoire Clunisois, pour des temps de cours de 3 à 12 heures au sein du campus Art et Métiers de Cluny et des temps de travail de terrain au sein de la Communauté de Communes. Le travail de mobilisation des acteurs locaux reviendra au Collège Européen, en lien avec les référents désignés par l'Université Lyon 2. Il s'agira de participer au minimum à un séminaire organisé

par le CEC et à réaliser une ou des journées de terrain. Pour l'année 2021-22, une enquête collective sera réalisée par les étudiant.es sur le territoire clunisois.

- l'Université Lyon 2 met à disposition des enseignant.es et/ou des formateur.trices intervenant au sein du master SADL, pour intervenir à Cluny et/ou accueillir des étudiant.es du Collège Européen sur le Campus de Lyon et/ou pour des travaux de terrain au sein de la ville de Lyon. Ces enseignements ont une durée comprise entre 3 heures et 15 jours sur une année universitaire. Il s'agira que des intervenants du master SADL co-organisent un séminaire avec le CEC qui aura lieu soit au sein du CEC soit à l'Université Lyon2. Les étudiant.es du CEC participeront à une ou des journées d'étude sur le territoire AURA et participeront ou co-organiseront une journée d'étude avec les étudiant.es du master SADL.

Ces dispositifs, mis en œuvre conjointement, s'inscrivent dans le cursus de chaque établissement selon des dispositions qui leur sont propres.

Chaque partenaire prendra en charge les frais de déplacement le concernant. La mise en place des éléments de ces dispositifs ou modules de formation peut induire d'autres incidences logistiques ou financières. Celles-ci seront alors définies par avenant à cette convention.

#### **Article 4 – Dispositions liées à la formation continue.**

Le Collège Européen et l'Université Lyon 2 mettent en œuvre, chacun dans son domaine d'intervention, un plan de formation continue. Dans ce cadre, des actions de formation croisées peuvent être élaborées selon la planification suivante :

1) Chaque année un bilan des actions passées est fait, une concertation / réflexion est menée conjointement sur les besoins identifiés et les perspectives d'actions envisagées pour l'année N+1 ;

2) Les actions susceptibles de s'adresser aux deux publics (de formation soit initiale soit continue) sont identifiées, il est décidé d'une part des actions à organiser en partenariat, et d'autre part des actions portées par l'un ou l'autre des établissements, mais ouvertes aux deux publics ; Il s'agira de faire participer les publics en formation continue au minimum à un séminaire organisé par le CEC et ou l'Université Lyon 2 et de réaliser une ou des journées de terrain ;

3) Les actions organisées en partenariats font l'objet de conventions spécifiques précisant les rôles de chacun et les modalités budgétaires convenues ;

4) Des relais de communication sont également prévus, dans le cadre de la communication de rentrée, et ensuite en fonction des besoins en cours d'année.

#### **Article 5 – Actions de communication**

L'Université Lyon 2 restant le porteur de la formation, elle restera maîtresse de sa communication. Pour autant, le Collège Européen pourra apparaître dans cette communication comme partenaire identifié de la formation et pourra à ce titre contribuer, notamment pour les modules qui feront l'objet d'une coopération étroite, aux travaux de communication.

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen s'accorderont préalablement sur la bonne utilisation de leurs logos respectifs avant toute action de communication et des contacts à mettre en référence selon les actions envisagées.

### **Article 6 – Evaluation du partenariat**

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties, comme décrit à l'article 4, pour les années 2020 à 2022, la/le responsable Master SADL pour l'UFR ASSP et le/la Coordinateur/trice Enseignement & Recherche pour le CEC. Peuvent y être associés.es, Le/la responsable de l'UFR ASSP ou son/sa représentant.e désigné.e pour l'Université Lyon 2, le/la directeur.ice de la formation du CEC ou son/sa représentant.e.

### **Article 7 – Litiges**

L'Université Lyon 2 et le Collège Européen s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lyon.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 8 – Durée**

La présente convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2020 par les deux parties et prendra fin le 31 août 2022.

Elle peut être modifiée par avenant signé par les différents partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui régissent cette dernière.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon 2

La Présidente du Collège Européen

Nathalie DOMPNIER

Marie-Hélène BOITIER

## ANNEXE 1

code diplôme :		Mention/ Parcours : Sociologie/ Socio-anthropologues appliquées du développement local en formation initiale (SADL R)				Contrat 2016/ 2020	
NMAA521 - 162						CFVU : 14/04/2017	
code étape :						Modif : 14/04/2017	
codes listes	AA522 - 162	Type enseign <sup>t</sup>	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	Coeff	ECTS	
MASTER 2ème Année							60
L5AAAOP3	5AAAOPT3 CHOI UN SEMESTRE 3 AU CHOIX PARMII >>						
L5AAAPE3	5AAAPER3 SEMESTRE 3 SOCIOLOGIE/ SADL R						30
codes APOGEE		INTITULE				Coeff	ECTS
L5AAAUA3	5AAAUEA3 UE THEORIES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES				NOTE	4	
M/ P P/ M	5AAAA013	ENS Sociologie de l'intervention	TD	18	0	1	
	5AAAA033	ENS Socio-anthropologie des savoirs participatifs et développement	TD	18	18	1	
L5AAAUB3	5AAAUEB3 UE METHODOLOGIES PROFESSIONNELLES						NOTE 16
	5AAAB013	ENS Méthodologie de projet - Monter un projet, réponse à appel à projet	TD	24	24	1	
	5AAAB023	ENS Animation de groupe, outil coopératif à distance	TD	15	15	1	
	5AAAB033	ENS Outils de participation	TD	15	15	1	
	5AAAB043	ENS Montage financier de projets et de dossier de demande de subvention	TD	12	12	1	
L5AAAUC3	5AAAUEC3 UE SEMINAIRE THEMATIQUE						NOTE 2
	5AAAC013	ENS ESS : innovations sociales, organisationnelles et techniques	TD	18	18	1	
	5AAAC023	ENS Cause, crises controverses environnementales	TD	18	18	1	
	5AAAC033	ENS Socio éco de proximité : alimentation, habitat, mobilité, emploi	TD	18	18	1	
	5AAAC043	ENS Solidarités et initiatives citoyennes locales	TD	18	18	1	
L5AAAUD3	5AAAUED3 UE ATELIER TUTEUR						NOTE 4
	5AAAD013	ENS Enquête collective	TD	33	33	1	
L5AAAUE3	5AAAUEE3 UE OUTILS METHODOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT LOCAL						NOTE 2
	5AAAE013	ENS Droit et territoires	TD	15	15	1	
L5AAAUF3	5AAAUEF3 UE ANGLAIS APPLIQUE AU DEVELOPPEMENT LOCAL						NOTE 2
	5AAAF013	ENS Anglais	langues	21	21	1	
	OU						
L5ZSMO3	5ZATSMO3 SEMESTRE 3 MOBILITE						30

  

L5AAAOP4	5AAAOPT4 CHOI UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMII >>						
L5AAAPE4	5AAAPER4 SEMESTRE 4 SOCIOLOGIE/ SADL R						30
codes APOGEE		INTITULE				Coeff	ECTS
L5AAAUA4	5AAAUEA4 UE PRATIQUES PROFESSIONNELLES : STAGE ET MEMOIRE				NOTE	23	
	5AAAA014	STAG Stage	stage	0	0	1	
	5AAAA024	ENS Mémoire	mémoire	0	0	1	
	5AAAA034	ENS Soutenance mémoire	mémoire	0	0	1	
L5AAAUB4	5AAAUEB4 UE ATELIER TUTEUR						NOTE 4
	5AAAB014	ENS Enquête collective	mémoire	24	24	1	
L5AAAUC4	5AAAUEC4 UE ATELIER MEMOIRE						NOTE 2
	5AAAC014	ENS Travail sur les différentes formes d'écriture	TD	24	24	1	
L5AAAUD4	5AAAUED4 UE TRAVAIL COLLABORATIF A DISTANCE						NOTE 1
	5AAAD014	ENS Travail collaboratif : enquête collective/ mémoire	à dist.	30	30	1	
	OU						
L5ZSMO4	5ZATSMO4 SEMESTRE 4 MOBILITE						30

P : Porteur  
M : Mutualisé

P/ M ou M/ P : Mutualisation entre deux parcours mais codage différencié pour cause de modalités d'évaluation différentes

## ANNEXE 2

### Liste des contacts

Contacts :

**UFR ASSP – Université Lyon 2 :**

**Béatrice Maurines,**

Sociologue-anthropologue

Responsable Master SADL

UFR ASSP- Université Lyon2

beatrice.maurines@univ-lyon2.fr

**Alexis Laurent**

Responsable administratif

UFR ASSP- Université Lyon2

a.laurent@univ-lyon2.fr

**Fadimata Maiga**

Chargé de Mission FC

UFR ASSP- Université Lyon2

Fadimata.Almahamoudou@univ-lyon2.fr

**Collège Européen de Cluny :**

**Mireille Burtin**

Coordinatrice du Collège Européen de Cluny

contact@collegecluny.eu